

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par monsieur Raphaël Ciccariello et tenue le 15 octobre 2019, à 19h, à l'hôtel de ville situé au 53 rue des Pionniers.

**SONT PRÉSENTS** : Céline Beauregard, mairesse, Raphaël Ciccariello, conseiller, Benoit Thibeault, conseiller, Pierrette Charette, conseillère, Pierre Rubaschkin, conseiller, Christian Bélisle, conseiller, Brigitte Chagnon, conseillère.

**EST ABSENT** : Aucune absence

**SONT AUSSI PRÉSENTS** : Jacques Brisebois, directeur général et Étienne Gougoux, directeur général adjoint.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'enregistrement vocal de la séance est activé.

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beauregard, la séance ordinaire est ouverte à 19h.

2019.10.176

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 6.1. Résolution – Approbation de la lettre d'entente numéro 9.
  - 6.2. Résolution – Approbation de la lettre d'entente numéro 10.
  - 6.3. Avis de motion – Règlement sur l'utilisation de l'eau potable.
  - 6.4. Présentation – Règlement sur l'utilisation de l'eau potable.
  - 6.5. Résolution - Échange de terrain entre la municipalité et Centre de Villégiature 46 nord.
  - 6.6. Résolution – Affiliation à Plein-air-Haute-Rouge pour l'année 2020.
  - 6.7. Résolution – Mise en place d'un programme d'aide au développement économique.
  - 6.8. Résolution – Règlement d'emprunt – Zone multiactivités.
  - 6.9. Résolution – Mise en commun d'un agent de développement économique.
  - 6.10. Résolution – Approbation du règlement d'emprunt 003-2019 de la RCER.
  - 6.11. Résolution – Adoption du budget 2020 de la RCER.
  - 6.12. Résolution – Acceptation de l'offre de services de la RIDR concernant la patrouille verte 2020.
  - 6.13. Résolution – Signature d'un protocole d'entente avec l'entreprise Terpene.
  - 6.14. Résolution – Remerciements - Halte Bélanger-Miljour.
  - 6.15. Résolution – Aide financière à la Société Alzheimer des Laurentides.
7. **TRÉSORERIE**
  - 7.1. Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer.
  - 7.2. Résolution – Octroi du mandat d'audit des États financiers municipaux 2019 à Daniel Tétreault CPA inc.
  - 7.3. Résolution – Ouverture d'un compte à la caisse Desjardins de la Rouge.
8. **LOISIRS ET CULTURE**
  - 8.1. Résolution – Demande à la *Commission de toponymie du Québec* afin de nommer la bibliothèque de La Macaza « Bibliothèque Nicole Jasmin ».
  - 8.2. Résolution – Signature de la demande de subvention pour la fête du 1<sup>er</sup> juillet 2020.
9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**10. TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**

- 10.1. Résolution – Approbation des résultats de l'appel d'offres pour le déneigement du secteur 2 et du stationnement du Mont-Gorille pour la saison 2019-2020.
- 10.2. Résolution – Nomination de monsieur Benjamin Hoff au poste de journalier-chauffeur-opérateur à temps complet.
- 10.3. Résolution – Nomination de monsieur François Miljour au poste de journalier-chauffeur-opérateur-mécanicien-soudeur saisonnier.
- 10.4. Résolution – Autoriser monsieur Jacques Brisebois à signer le contrat de service pour le déneigement des chemins sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec à La Macaza.
- 10.5. Résolution – Approbation de la programmation de voirie 2020 élaborée en collaboration avec le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle.
- 10.6. Résolution – Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale 2019.
- 10.7. Résolution – Approbation et signature de l'avenant hors saison du Ministère des Transports pour la saison de déneigement 2019-2020.
- 10.8. Résolution – Demande à la Commission de toponymie du Québec - Chemin Boussaroque.

**11. HYGIÈNE DU MILIEU**

**12. URBANISME**

**13. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bélisle  
Et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

**CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

2019.10.177

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019**

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Thibeault  
Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.10.178

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**  
**RÉSOLUTION — APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 9.**

**CONSIDÉRANT QU'**au moment de l'adoption du budget 2019, le conseil municipal a accepté de modifier les horaires des postes de secrétaire multi-services et de réceptionniste;

**CONSIDÉRANT QUE** précédemment, le poste de la secrétaire multi-services s'échelonnait sur trois jours par semaine et que deux jours étaient prévus à la réception;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a octroyé de nouvelles tâches, notamment concernant la préparation du bulletin mensuel, à la secrétaire multi-services et qu'il y avait lieu d'en faire un poste à cinq jours par semaine;

**CONSIDÉRANT QUE** conséquemment, il fallait combler les deux jours à la réception effectués par la secrétaire multi-services et par le fait même le poste de réceptionniste redevient un poste régulier à temps complet;

**CONSIDÉRANT QU'**à cet effet, la lettre d'entente numéro 9 a été rédigée afin d'être annexée à la convention collective;

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon  
Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** la lettre d'entente numéro 9 et de l'annexer à la convention collective.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.10.179

**RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 10.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite créer un poste de journalier-chauffeur-opérateur-mécanicien-soudeur afin que les travaux de mécanique des véhicules municipaux puissent être réalisés en régie interne et afin d'assurer un meilleur suivi mécanique des véhicules;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** lettre d'entente en ce sens a été rédigée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** la lettre d'entente numéro 10 et de l'annexer à la convention collective.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE.**

Je, Brigitte Chagnon, donne avis de motion qu'un règlement sur l'utilisation de l'eau potable sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

**PRÉSENTATION – RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE.**

La présentation du projet de règlement sur l'utilisation de l'eau potable est effectuée par le directeur général adjoint Étienne Gougoux.

2019.10.180

**RÉSOLUTION - ÉCHANGE DE TERRAIN ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET CENTRE DE VILLÉGIATURE 46 NORD.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adopté une résolution d'appui au projet du Centre de Villégiature 46 Nord en novembre 2011 dans laquelle il est mentionné d'un échange de terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adopté une résolution en septembre 2013 donnant mandat au directeur général, monsieur Jacques Taillefer, de s'entendre avec l'entreprise pour finaliser l'échange de terrain qui permettait de déplacer le chemin de la courbe Miljour;

**CONSIDÉRANT QU'**entre les mois d'août et de novembre 2014, une lettre d'entente a été rédigée par le directeur général, monsieur Jacques Taillefer, mais que cette lettre d'entente n'a jamais eu de suite;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a tout de même procédé aux travaux du déplacement du chemin sans finaliser l'entente d'échange de terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** suite au projet de vente de l'entreprise, des échanges se sont faits entre Me Alain Castonguay, notaire, et le directeur général, monsieur Jacques Brisebois visant à régulariser la question dans le cadre du changement de propriétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a adressé une lettre à l'ancien propriétaire et au nouveau propriétaire les avisant qu'une résolution serait proposée lors de la prochaine séance du conseil, le 15 octobre 2019, visant à régulariser la situation de l'échange de terrain et par conséquent, l'ancien chemin sera désaffecté comme chemin public;

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bélisle  
Et résolu à l'unanimité

**DE RÉGULARISER** et de finaliser l'échange de terrain entrepris depuis plusieurs années entre le Centre de Villégiature 46 Nord selon les termes que l'on retrouve dans le projet de lettre d'entente rédigée en 2014 par l'ancien directeur général, monsieur Jacques Taillefer, annexée à la présente;

**DE MANDATER** un notaire pour officialiser cet échange de terrain apparaissant au certificat de localisation préparé par Roch Labelle arpenteur géomètre, en date du 21 septembre 2011;

**DE DÉSAFFECTER** l'ancien chemin apparaissant au plan de localisation;

**DE MANDATER** madame Céline Beauregard, mairesse, et le directeur général, monsieur Jacques Brisebois, comme représentants pour signer ledit contrat d'échange de terrain et d'assumer les frais de notaire.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte, *Surplus accumulé non affecté* portant le numéro de folio 55 99100 000.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.10.181 **RÉSOLUTION – AFFILIATION À PLEIN-AIR-HAUTE-ROUGE POUR L'ANNÉE 2020.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est membre actif de l'organisme Plein air Haute Rouge (PAHR) depuis 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite maintenir son affiliation à cet organisme pour l'année 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Pierrette Charette  
Et résolu à l'unanimité

**DE RENOUVELER** l'affiliation de la Municipalité à l'organisme Plein Air Haute Rouge (PAHR) pour l'année 2020 au coût de 1 500\$.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.10.182

**RÉSOLUTION – MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a modifié la Loi sur les compétences municipales afin de permettre qu'une municipalité puisse accorder une aide au développement économique aux entreprises de son territoire en vertu de l'article 92.1, alinéa 2;

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de cet article, une municipalité peut prévoir une aide au développement économique suivant l'adoption d'une résolution;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 92.1, alinéa 2, prévoit les règles d'attribution de cette aide et fixe le maximum d'aide annuelle pour l'ensemble des bénéficiaires, soit 250 000\$ par année, mais également sujet à 25 000\$ ou 1% du budget des dépenses de fonctionnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite mettre en place un programme d'aide au développement économique en vertu de ces nouvelles dispositions;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide qui serait accordée en vertu de ce programme dépasse les montants prévus à l'article 92.1, alinéa 2 de la Loi sur les compétences municipales pour l'ensemble des bénéficiaires la Municipalité doit recevoir l'approbation des électeurs habiles à voter;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité, en conséquence adopte et décrète par la présente résolution la création d'un Fonds d'aide au développement économique et définit les règles qui vont prévaloir à ce programme d'aide au développement économique, sujet aux disponibilités financières de la Municipalité et sujet à l'approbation des électeurs habiles à voter;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité crée un programme d'aide au développement économique s'adressant aux entreprises privées de son territoire selon deux catégories d'entreprises et selon les règles attribuables à chacune de ces deux catégories;

**QUE** la municipalité fixe un montant maximum annuel pour l'ensemble des bénéficiaires des entreprises comprises dans les deux catégories pour un montant annuel de 60 000\$;

**QUE** le montant s'adressant aux entreprises de la catégorie I est de 40 000\$ maximum par année et le montant s'adressant à l'ensemble des entreprises de la catégorie II soit de 20 000\$;

**QUE** les entreprises de la catégorie I comprennent : les nouvelles entreprises, les nouvelles constructions, la relocalisation sur son territoire d'une entreprise existante, la rénovation majeure (plus de 25 000\$) d'une entreprise existante;

**QUE** les entreprises de la catégorie II sont les entreprises déjà en opération, commerces et industries;

**QUE** soit adopté ledit *Programme d'aide au développement économique* tel que présenté aux élus.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.10.183

**RÉSOLUTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT – ZONE MULTIACTIVITÉS.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite aménager son parc industriel (zone multiactivités) afin d'y attirer des entreprises;

**ATTENDU QUE** pour ce faire, la Municipalité doit procéder à l'adoption préalable d'un règlement d'emprunt au montant de 223 866.72\$, incluant les frais d'emprunt de 2%, afin de financer les travaux d'aménagement du parc industriel (zone multiactivités) tels que décrits en annexe dudit règlement;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite amortir l'emprunt sur une période de 10 ans;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion et la présentation du présent règlement d'emprunt ont été dûment effectués lors de séance ordinaire du conseil tenue le 9 septembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité

**QUE** le règlement suivant portant le numéro 2019-149 soit et est adopté tel que distribué aux élus.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.10.184

**RÉSOLUTION – MISE EN COMMUN D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

**ATTENDU QUE** les Municipalités de Lac-Saguay, de Nomingue, de La Macaza, de l'Ascension et la ville de Rivière-Rouge désirent présenter un projet d'embauche d'un agent de développement régional dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Thibeault

Et résolu à l'unanimité

**QUE** la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de La Macaza s'engage à participer au projet d'embauche d'un agent de développement régional et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

**QUE** le conseil nomme la Ville de Rivière-Rouge organisme responsable du projet.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.10.185

**RÉSOLUTION – APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 003-2019 DE LA RCER.**

**CONSIDÉRANT** l'entente intermunicipale intervenue entre la ville de Rivière-Rouge et les municipalités de Nominique et de La Macaza créant la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER);

**CONSIDÉRANT QUE** pour réaliser l'objet de cette entente intermunicipale, la Régie doit faire l'acquisition d'équipement spécialisé;

**CONSIDÉRANT QU'** à cette fin, la RCER a adopté un règlement d'emprunt portant le numéro 003-2019 décrétant l'achat de trois camions dix roues équipés de bennes à ordures avec chargement latéral et un emprunt de 930 000 \$, à la séance ordinaire de son conseil d'administration tenue le 11 septembre 2019;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article du code municipal, le règlement est assujéti à l'approbation de l'ensemble des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bélisle  
Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** le règlement d'emprunt 003-2019 de la RCER et décrétant l'achat de trois camions dix roues équipés de bennes à ordures avec chargement latéral et un emprunt de 930 000 \$.

**ADOPTÉ**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.10.186

**RÉSOLUTION – ADOPTION DU BUDGET 2020 DE LA RCER.**

**CONSIDÉRANT** l'entente intermunicipale intervenue entre la ville de Rivière-Rouge et les municipalités de Nominique et de La Macaza créant la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER);

**CONSIDÉRANT QUE** la RCER a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2020 à la séance ordinaire de son conseil d'administration tenue le 11 septembre 2019;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 6.1 de l'entente intermunicipale créant la régie, les quotes-parts des municipalités membres sont définies par le nombre de portes desservies.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bélisle  
Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** le budget de la régie de collecte environnementale de la Rouge pour l'année 2020, tel qu'adopté par la Régie le 11 septembre 2019, pour un montant de cinq cent trente-quatre mille quatre cent quarante-trois dollars (534 443 \$). Les quotes-parts des municipalités membres étant :

-267 676 \$ pour la ville de Rivière-Rouge avec 3 824 portes;

-167 998 \$ pour la municipalité de Nominique avec 2 400 portes;

-80 569 \$ pour la municipalité de La Macaza avec 1 151 portes.

**ADOPTÉ**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général



2019.10.187

**RÉSOLUTION – ACCEPTATION DE L’OFFRE DE SERVICES DE LA RIDR CONCERNANT LA PATROUILLE VERTE 2020.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a fait affaire avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge en 2019 afin de sensibiliser la population au tri adéquat des matières résiduelles à l’aide de la Patrouille verte;

**CONSIDÉRANT QUE** la RIDR a soumis une offre de services à la Municipalité afin de reconduire la Patrouille verte en 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l’unanimité

**D’ACCEPTER** l’offre de service de la RIDR concernant les services de la Patrouille verte en 2020 au coût de 2807\$.

**ADOPTÉ**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.10.188

**RÉSOLUTION – SIGNATURE D’UN PROTOCOLE D’ENTENTE AVEC L’ENTREPRISE TERPENE**

**CONSIDÉRANT QU’UN** promoteur souhaitant s’installer dans la zone multiactivités a soumis un projet d’usine de cannabis à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit projet s’échelonnera sur deux phases et générera de nouveaux revenus de taxation, la création d’emplois et des retombées économiques pour La Macaza et les environs;

**CONSIDÉRANT QU’UN** protocole d’entente entre la Municipalité et le promoteur a été rédigé pour prévoir les modalités de cession des terrains du parc industriel;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont eu l’occasion de consulter ledit protocole d’entente;

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon  
Et résolu à l’unanimité

**D’AUTORISER** le directeur général et la mairesse à signer ledit protocole d’entente tel que présenté aux élus.

**ADOPTÉ**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.10.189

**RÉSOLUTION – REMERCIEMENTS - HALTE BÉLANGER-MILJOUR.**

**CONSIDÉRANT QUE** la halte Bélanger-Miljour permet aux citoyens d’avoir un point d’arrivée et de départ au Parc linéaire le P’tit train du Nord directement de La Macaza;

**CONSIDÉRANT QUE** la halte Bélanger-Miljour est un projet entièrement réalisé à l’interne;

**CONSIDÉRANT** le travail effectué par les employés de la Municipalité pour la réalisation de la halte Bélanger-Miljour;

**CONSIDÉRANT QUE** la qualité des aménagements de la halte Bélanger-Miljour est le résultat du travail des employés de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Benoit Thibeault a réalisé pour la municipalité une plaque commémorative en lien avec l’histoire de la halte Bélanger-Miljour;

**CONSIDÉRANT QUE** la Maison de la Culture de La Macaza a accueilli les participants venus à l’inauguration de la halte Bélanger-Miljour le 12 octobre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la halte Bélanger-Miljour est une fierté pour tous les citoyens de La Macaza;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin  
Et résolu à l’unanimité

**QUE** le conseil municipal souligne l’excellent travail des employés municipaux dans la réalisation de la halte Bélanger-Miljour et les remercie au nom de l’ensemble des macaziens et macaziennes.

**QUE** le conseil remercie la Maison de la culture et monsieur Benoit Thibeault pour leur contribution au succès de ce projet.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.10.190

**RÉSOLUTION – AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DES LAURENTIDES.**

**CONSIDÉRANT QUE** la 14<sup>e</sup> édition de la Marche de l'Alzheimer dans les Laurentides se tiendra le 31 mai 2020;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cadre de cet évènement, la Société Alzheimer Laurentides demande à la Municipalité une aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société Alzheimer des Laurentides est un organisme communautaire à but non lucratif reconnu par le Centre intégré de santé et services sociaux des Laurentides et qui a pour mission d'informer, de soutenir, d'accompagner et de représenter les personnes touchées par la maladie d'Alzheimer ou autres maladies apparentées, de former les intervenants, les bénévoles et les étudiants ainsi que de promouvoir et contribuer à la recherche;

Il est proposé par madame la conseillère Pierrette Charette  
Et résolu à l'unanimité

**D'OCTROYER** une aide financière de 125\$ à la Société Alzheimer, en 2020, dans le cadre de la 14<sup>e</sup> édition de la marche de l'Alzheimer dans les Laurentides et qui sera versée en 2020.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Jacques Brisebois directeur général certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte 02-702-90951

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.10.191

**TRÉSORERIE**

**RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste officielle des comptes à payer de septembre 2019 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 64 654,79\$  
REMISES D.A.S. : 34 514,01\$  
COMPTES PAYÉS AU 7 OCTOBRE 2019 : 109 696,25\$  
PAIEMENTS AUTOMATIQUES : 6 267,26\$  
PRÉLÈVEMENTS : 4 979,83\$  
COMPTES FOURNISSEURS : 99 566,97\$  
TOTAL : 319 679,11\$

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bélisle  
Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** la liste des déboursés et des comptes à payer du mois de septembre 2019.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.10.192 **RÉSOLUTION – OCTROI DU MANDAT D’AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS MUNICIPAUX 2019 À DANIEL TÉTREULT CPA INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une offre de service de Daniel Tétreault CPA inc. pour l’audit des états financiers de la Municipalité au 31 décembre 2019 ainsi que le rapport de l’auditeur sur les matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** l’offre de service est au montant de 7825\$ plus les taxes applicables.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Thibeault  
Et résolu à l’unanimité

**DE MANDATER** Daniel Tétreault CPA inc. à effectuer l’audit des états financiers de la Municipalité au 31 décembre 2019 et le rapport de l’auditeur sur les matières résiduelles au coût de 7825\$ plus les taxes applicables.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Comptabilité et vérification* portant le numéro de folio 02-130-00-413.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.10.193 **RÉSOLUTION – OUVERTURE D’UN COMPTE À LA CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la caisse Desjardins de la Rouge est très engagée dans la communauté, notamment via son programme de dons et commandites et son fonds de développement du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Macaza souhaite reconnaître cette implication;

**CONSIDÉRANT QUE** les activités bancaires de la Municipalité sont actuellement à la Banque Nationale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin  
Et résolu à l’unanimité

**DE PROCÉDER** à l’ouverture d’un compte à la caisse populaire Desjardins de La Rouge et d’y transférer l’ensemble des activités bancaires qui sont actuellement à la Banque Nationale.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.10.194 **LOISIRS ET CULTURE**  
**RÉSOLUTION – DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC AFIN DE NOMMER LA BIBLIOTHÈQUE DE LA MACAZA « BIBLIOTHÈQUE NICOLE JASMIN ».**

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque de La Macaza fêtera son 40<sup>e</sup> anniversaire en 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Macaza souhaite nommer la bibliothèque « Bibliothèque Nicole Jasmin » en l'honneur de la première responsable de la bibliothèque;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Thibeault  
Et résolu à l'unanimité

**DE DÉPOSER** une demande officielle à la Commission de Toponymie du Québec afin de nommer la bibliothèque de La Macaza « Bibliothèque Nicole Jasmin ».

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.10.195 **RÉSOLUTION - SIGNATURE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FÊTE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2020.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite déposer une demande de subvention pour la fête du 1<sup>er</sup> juillet 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin  
Et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** monsieur Laurent Bourgie, responsable des loisirs, à signer la demande de subvention dans le cadre de la fête du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**

2019.10.196

**RÉSOLUTION – APPROBATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR 2 ET DU STATIONNEMENT DU MONT-GORILLE POUR LA SAISON 2019-2020.**

**CONSIDÉRANT QU'UN** appel d'offres a été lancé par la Municipalité pour l'ouverture, l'entretien et le sablage des chemins d'hiver du secteur 2 pour la saison 2019-2020 incluant le stationnement du Mont-Gorille;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions ont été ouvertes le 26 septembre 2019 à 11h et qu'une seule soumission a été reçue au montant de 94 005,54\$ pour le secteur 2 et de 603,63\$ pour le stationnement du Mont-Gorille;

**CONSIDÉRANT QUE** ces montants incluent les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** les résultats de l'appel d'offres pour l'ouverture, l'entretien et le sablage des chemins d'hiver, secteur 2, de la Municipalité pour la saison 2019-2020 incluant le stationnement du Mont-Gorille;

**D'OCTROYER** le contrat de déneigement au plus bas soumissionnaire conforme c'est-à-dire à Doris Nadon au montant total de 94 609,17\$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.10.197

**RÉSOLUTION – NOMINATION DE MONSIEUR BENJAMIN HOFF AU POSTE DE JOURNALIER-CHAUFFEUR-OPÉRATEUR À TEMPS COMPLET.**

**CONSIDÉRANT QUE** suite au départ à la retraite de monsieur Raymond Loyer, un poste de journalier-chauffeur-opérateur à temps complet sera à combler;

**CONSIDÉRANT QU'UN** affichage à l'interne a été réalisé et qu'une seule candidature a été reçue, soit celle de monsieur Benjamin Hoff;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Hoff rencontre l'ensemble des exigences de la fonction et que la Municipalité est satisfaite de son travail;

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon  
Et résolu à l'unanimité

**DE NOMINER** monsieur Benjamin Hoff au poste de journalier-chauffeur-opérateur à temps complet.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.10.198 **RÉSOLUTION – NOMINATION DE MONSIEUR FRANÇOIS MILJOUR AU POSTE DE JOURNALIER-CHAUFFEUR-OPÉRATEUR-MÉCANICIEN-SOUDEUR SAISONNIER.**

**CONSIDÉRANT QU'UN** poste de journalier-chauffeur-opérateur-mécanicien-soudeur saisonnier a été créé par la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'UN** affichage de poste a été réalisé et que monsieur François Miljour a déposé sa candidature;

**CONSIDÉRANT QUE** la candidature de monsieur Miljour cadre parfaitement avec les besoins de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité

**DE NOMINER** monsieur François Miljour au poste de journalier-chauffeur-opérateur-mécanicien-soudeur saisonnier.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.10.199 **RÉSOLUTION – AUTORISER MONSIEUR JACQUES BRISEBOIS À SIGNER LE CONTRAT DE SERVICE POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À LA MACAZA.**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec a préparé un contrat de service pour le déneigement des chemins sous sa responsabilité pour la saison hivernale 2019-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont eu l'occasion d'en prendre connaissance et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bélisle  
Et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le directeur général ou son adjoint à signer ledit contrat de service.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.10.200

**RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE VOIRIE 2020 ÉLABORÉE EN COLLABORATION AVEC LE SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle a élaboré une programmation de voirie pour 2020 en collaboration avec la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la programmation initialement soumise par le service d'ingénierie prévoit 420 heures de travaux afin de combler l'ensemble des besoins identifiés pour 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité

**DE MODIFIER** la programmation soumise afin que les travaux d'ingénierie prévus au Lac Chaud côté Est et au Lac Clair soient effectués en 2021;

**D'APPROUVER** la programmation ainsi modifiée qui totalise désormais 270 heures en 2020.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.10.201

**RÉSOLUTION – REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2019.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de La Macaza a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration* (PPA) du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAV);

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de La Macaza approuve les dépenses d'un montant de 18 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général



2019.10.202

**RÉSOLUTION – APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT HORS SAISON DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LA SAISON DE DÉNEIGEMENT 2019-2020.**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec propose que les travaux de déneigement et de déglacage effectués par la Municipalité sur les chemins du MTQ hors de la saison régulière de déneigement soient facturés au ministère aux taux suivants :

150\$ par heure pour le déneigement et le déglacage;  
116,28\$ par tonne pour le chlorure de sodium;  
21\$ la tonne pour les abrasifs;

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bélisle  
Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** l'avenant hors saison 2019-2020 tel que reçu;

**D'AUTORISER** le directeur général ou son adjoint à signer ledit avenant.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2019.10.203

**RÉSOLUTION – DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC - CHEMIN BOUSSAROQUE.**

**CONSIDÉRANT QU'UN** chemin privé a été aménagé au 123 chemin du Lac Chaud sur le terrain *Partie du lot 8 subdivision 13 du canton 20 rang D*;

**CONSIDÉRANT QU'UN** lotissement a aussi été effectué et que certaines des propriétés n'ont aucun accès direct au chemin du Lac Chaud;

**CONSIDÉRANT QU'UN** le chemin privé est identifié dans le plan de lotissement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a proposé aux propriétaires adjacents au chemin de nommer le chemin privé « chemin Boussaroque » et que ceux-ci y sont favorables;

**CONSIDÉRANT QUE** cela permettra d'octroyer des adresses plus précises aux propriétés qui ne sont pas reliées au chemin du Lac Chaud à cet endroit;

Il est proposé par madame la conseillère Pierrette Charette  
Et résolu à l'unanimité

**DE NOMMER** le chemin privé situé au 123 chemin du Lac Chaud « chemin Boussaroque »;

**DE DÉPOSER** une demande à la *Commission de toponymie du Québec* afin d'officialiser ce nom.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**URBANISME**

**TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2019.10.204

**RÉSOLUTION - LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 20h15.

**ADOPTÉE**

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

\_\_\_\_\_  
Céline Beauregard

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois